

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE
L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Année civile de la
Soutenance

N° annuel de la
Soutenance

Titre: L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCA.
TION PHYSIQUE et SPORTIVE dans les
ETABLISSEMENTS PRIVES du 1er et 2nd
degrés dans la REGION de DAKAR.

Essai d'analyse et perspective
par

ABDOULAYE SAMBA

né le 11_4_1947



Mémoire de Maîtrise és_Sciences et
technique de l'activité physique et du Sport

Président du Jury:

Directeur de mémoire : **JEAN PAUL GUILHERM**

professeur d'E.P.S à l'I.N.S.E.P.S

Présenté à Dakar
le

⑤) E D I C A C E

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Je dédie ce travail à :

- mon père, Mouhammadou SAMBA
- ma mère, Marième MBENGUE
- ma chère épouse, Mame Coumba GUEYE
- mes chers enfants
- mon oncle Djibril MBENGUE
- mon Tuteur Souleymane NDIAYE
- mes Tantes Adama CISSE - Fatou Kiné MBENGUE
- mes frères et soeurs
- mes cousins et cousines
- mes amis qu'ils trouvent ici l'expression
de mes sentiments les plus dévoués.

REMERCIEMENTS
-:-:-:-:-:-:-:-

- AL XANDU LILLAXI -

Nous remercions très chaleureusement tous ceux qui ont, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce mémoire.

- Monsieur Jean Paul GUILLAERM, mon Directeur de mémoire de sa disponibilité sans faille,

à Monsieur Amdi NDIAYE, Chef de l'Enseignement Privé au Ministère de l'Education Nationale,

à Monsieur Huchard de la D.I.D.E.C.

à Monsieur Gaby DIAM de la Direction de l'Enseignement Privé Catholique

à Monsieur Papa Matar SENE de la Direction Régionale de la planification (D.R.P.) Ministère de l'Education Nationale.

à Monsieur Souleymane SANGARE D.A.S.S.U., Ministère de la Jeunesse et aux Sports

à Mademoiselle SAKK Direction de la Documentation du M.J.S.

à Monsieur Ibrahima MBAYE, professeur d'Histoire et Géographie,

à Monsieur Cheikh Alassane MBAYE, Journaliste à l'information,

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs des établissements de l'Enseignement Privé laïc et confessionnel,

à tous les enseignants d'E.P.S. desdits établissements

à Messieurs les Conseillers pédagogiques régionaux

au personnel de l'U.A.S.S.U.

à tous mes camarades de promotion

à tous les étudiants de l'I.N.S.E.P.S.

à tout le personnel de l'I.N.S.E.P.S.

S O M M A I R E

-:-:-:-:-:-:-

Introduction Page 6-8

Chapitre I. - l'Enseignement Privé dans le Système éducatif au
Sénégal Page 9-12

1₁ - HistoriquePage 9

1₂ - Sens de l'Enseignement PrivéPage 10

1₃ - DéfinitionsPage 11

Chapitre II - Présentation de l'Education Physique et Sporti-
ve au niveau de la région de Dakar ...Page 13-33

2₁- IntroductionPage 13

2₂ - EvolutionPage 14

2₂₁ - nombre d'établissementsPage 15

2₂₂ - nombre d'enseignants de l'E.P.S.....Page 15

2₂₃ - Pourcentages des élèves par rapport aux enseignants..Page 23

2₃ - Différence entre les deux modes d'enseignement.....Page 24

2₃₁ Enseignement Privé confessionnel ou catholique.....page "

2₃₂ Enseignement Privé laïcPage 25

2₄ Problèmes communs aux deux EnseignementsPage 25

2₄₁ Infrastructures " "

2₄₂ Matériel didactiquePage 26

2₄₃ HorairesPage 27

2₄₄ les méthodes de travailPage "

2₄₅ au niveau de l'UASSU.....Page 28

Chapitre III. - Analyse critique de la situation actuelle de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive dans les établissements privés de la région de Dakar.....Page 34/58

3₁ - Présentation, analyse et commentaire des résultats de l'enquête.....Page 34

3₂ - La Situation Socio-professionnelle des enseignants d'EPS du Privé.....Page 34

3₂₁ - âgesPage 34

3₂₂ - SexesPage 37

3₂₃ - Niveau de scolarité.....Page "

3₂₄ - Les DiplômesPage 38

3₃ - Les problèmes.....Page 39

3₃₁ - Au niveau des enseignants D'EPS..... Page "

3₃₂ - Au niveau des classes et des effectifsPage 42

3₃₃ - Au niveau des horairesPage 45

3₃₄ - Au niveau des Instructions officielles et de la documentation pédagogiquePage 46

3₃₅ - Au niveau de l'organisation du travail par cycle..Page 47

3₃₆ - Les infrastructures sportivesPage 49

3₃₇ - Au niveau du matériel didactiquePage 52

3₃₈ - Au niveau de l'U.N.S.S.U.Page 56

Chapitre IV. - Propositions pour une meilleure redynamisation de l'Education physique et sportive dans l'Enseignement privé.Page 59-60

Conclusion Générale.Page 61

INTRODUCTION

Le choix d'un sujet n'est pas fortuit. Il s'agit de voir et de constater le spectacle troublant qui s'offre aux yeux en observant certains collègues de l'enseignement privé dispenser leurs séances d'éducation physique et sportive dans des terrains de la région de Dakar.

On n'est parfois préoccupé par les nombreux problèmes qu'ils rencontrent dûs au manque de matériel didactique, à l'insuffisance d'infrastructures sportives et aussi par des classes nombreuses. Leur manière d'enseigner se traduit souvent par de simple jeu de ballons sans but éducatif. Cela s'observe en général dans des établissements privés.

Il est du ressort de tout un chacun de se pencher sur cette situation pour apporter des solutions c'est à dire de voir ce qui peut être fait avec les effectifs pléthoriques dans des espaces vagues souvent éloignés des écoles sans infrastructures parfois avec peu de matériel pédagogique.

Il est cependant difficile de généraliser car dans certains établissements privés laïcs ou catholiques des infrastructures sportives et du matériel didactique existent.

Il faut noter d'ailleurs que tout enseignant d'éducation physique soucieux de l'efficacité de son enseignement doit s'interroger sur les voies et moyens à mettre en place pour faire sortir l'EPS de l'impasse.

Les collègues du secteur privé sont toujours confrontés à des problèmes cruciaux que sont l'insuffisance d'installations sportives, le manque d'espace, le manque de matériel didactique et pédagogique, le manque d'information et de formation dont ils font l'objet.

Les visites effectuées dans les établissements privés laïcs ou catholiques de la région de Dakar illustrent cet aspect.

Beaucoup de écoles édifiées n'ont pas d'infrastructures sportives adéquates permettant un enseignement de l'éducation physique et sportive effective. Dans les projets de construction des établissements scolaires privés, on oublie très souvent de mentionner les aires de jeu qui doivent permettre aux élèves de recevoir un enseignement d'éducation physique et sportive viable. Il est du ressort du Ministère de la Jeunesse et aux Sports avec l'accord du

Ministère de l'éducation Nationale d'exiger des autorités administratives **privées** de prévoir désormais dans leur plan d'édification de nouvelles écoles des terrains de sports bien équipés.

Cela doit faire l'objet d'une étude minutieuse et sans complaisance aucune.

Des textes officiels tels que la loi d'orientation de l'Éducation Nationale, les Instructions officielles et décret 73-896 du 11 Octobre 1973 et l'annexe 0002 préconisent dans les programmes scolaires, l'enseignement de l'éducation physique et sportive obligatoire.

Force est de constater qu'il existe un fossé entre les textes et ce qui se fait sur le terrain. Ainsi l'étude à faire dans l'enseignement de l'éducation physique et sportive permettra de le prouver. C'est pourquoi il est utile de diriger, ce choix sur le sujet suivant "L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION PHYSIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS PRIVES DU PREMIER ET SECOND DEGRES DANS LA REGION DE DAKAR - Essai d'analyse et perspectives" -

L'étude va porter sur un certain nombre d'établissements scolaires comme référence et échantillons pour dégager le profil de l'enseignement de l'EPS dans la région de Dakar tout cela contre-tenu du temps et des moyens limités d'investigation. Les 20 écoles choisies peuvent servir de point de référence pour avoir une situation claire de la place de l'EPS au Sénégal surtout et plus particulièrement dans la région de Dakar. L'étude est abordée plus précisément en définissant ce qu'est l'enseignement privé, l'éducation physique et sportive, sa place et son rôle dans l'enseignement privé. Puis par une analyse critique de la situation actuelle de l'enseignement de l'EPS il demeure utile de faire ressortir les insuffisances et les écueils que rencontre cet enseignement par (...)

la présentation du travail réellement effectué.

En dernier lieu, le souci majeur est d'apporter des propositions qui puissent donner plus de crédibilité à la discipline. Elles permettront d'apporter une vision claire à la situation et de créer chez les collègues l'esprit d'initiative, d'imagination et de créativité pour une meilleure utilisation du peu de matériel didactique et d'infrastructures sportives dont ils disposent à leur profil et pour une meilleure pédagogie en vue de l'amélioration de leur action par un souci constat de pouvoir rehausser l'image de marque de cette discipline tant sous-estimée.

CHAPITRE I. - L'ENSEIGNEMENT PRIVE DANS LE SYSTEME EDUCATIF AU SENEGAL -

Historique -

Les premiers établissements scolaires privés au Sénégal ont été les écoles catholiques. Ainsi on peut dire le rôle que les missionnaires ont joué pour l'enseignement : les Frères de Ploërmel et Soeurs de Saint Louis de l'école de Saint-Joseph de Cluny qui a été créée en 1819 dont la fondatrice, mère Anne Marie J. VOULBY a séjourné elle même à Dakar au Sénégal, Saint Louis et Gorée. Elle sera réorganisée en 1822. L'ouverture de l'école de Gorée date de 1822 à N'Gazobil, Monseigneur KOCHESS fondé en 1863 un ensemble scolaire primaire, secondaire et technique et agricole.

1914 marque la date d'ouverture de l'école de la rue Parchappe à Dakar.

Depuis 1819 déjà elle s'est voulue déjà Européenne et Africaine.

Il faut noter que l'école de Parchappe se scinde en deux pour donner le premier cycle et le second cycle en 1939 à l'école Sainte Joanne d'Arc et le reste donnera en Janvier 1956 Saint Joseph de Cluny de Médina.

Il s'avère nécessaire de rappeler que c'est l'arrêté du 31.10.1922 qui a donné naissance à l'Institution Sainte Joanne d'Arc installé à cette époque, rue Parchappe et depuis 1939, l'emplacement actuel.

Cette école est la mise en application des projets apostoliques et missionnaires de la congrégation de Saint Joseph de Cluny. L'école est dite "école de congrégation" et relève de la mission catholique représentée par le Cardinal Archevêque de Dakar, ceci prouve déjà que le Sénégal est privilégié pour l'enseignement. En 1958, on y trouve le quart de la population scolaire de l'Afrique Occidentale Française avec seulement le neuvième de la population totale.

Le 11 Janvier 1845 marque la date d'arrivée des Soeurs de l'Immaculée Conception. Leur première école a été ouverte à Dakar en 1848 sur l'actuel emplacement de l'Hotel de Ville de Dakar.

Depuis 1922 et vers les années 60, beaucoup d'écoles privées Catholiques ont vu le jour à savoir Saint Michel le 2 Novembre 1928, l'Institution Notre Dame le 21 Janvier 1938, Sacré-Coeur et Sainte Marie de Hann le 3 Novembre 1949 pour ne citer cela toutes dans la région de Dakar.

Il faut rappeler que l'école a été conçue pour les enfants chrétiens de Saint-Louis et de Gorée puis aux musulmans des villes et des escales avant de s'étendre dans les cercles. Le but a été de préparer des prêtres de couleur, leur nombre trois ordonnés prêtres jeunes sous l'impulsion de mère J.VOUBLY (les abbés BOILLAT, Moussa et Fridoil) pour enseigner et évangéliser les esclaves avant leur émancipation.

Au niveau de l'enseignement privé laïc, l'école privée Limalé NDIYE fait partie des premières écoles privées laïques sans la période coloniale. Il y a eu les écoles privées Boubacar DIOP 1950, Mamour DIALLO 1942, Justin NDIYE 1944 et enfin l'école Papa Gueye FALL qui date de 1954.

Avec l'**accession** du Sénégal à l'indépendance en 1960, on remarque une nette croissance du nombre d'écoles privées laïques sur toute l'étendue du territoire national .

Situation actuelle de l'enseignement privé au Sénégal plus particulièrement dans la région de Dakar.

Comme on peut le constater, le Sénégal accorde un intérêt à l'éducation à laquelle la constitution consacre trois (3) articles. Mais il convient ^{sur}insister sur l'article 18, ce dernier, qui prévoit l'ouverture d'écoles privées "sous l'autorisation et le contrôle de l'Etat". En outre une part assez substantielle du Budget de l'Etat est affectée à ce secteur.

Textes de référence

Loi 67-57 du 29.11.1967 portant statut de l'enseignement privé -

Décret 67-1328 du 1.2.1968 fixant le montant et le modalité d'attribution des subventions aux établissements d'enseignement privés reconnus par l'Etat.

Décret 67-1440 du 2.12.1967 fixant les cycles d'enseignement ou de formation et les effectifs minima des établissements d'enseignements privés reconnus par l'Etat.

Sens de l'Enseignement Privé

Il est complémentaire de l'enseignement public dont la saturation a favorisé son développement.

Depuis l'indépendance on a observé une prolifération des établissements d'enseignement. Un contrôle strict s'est alors imposé pour endiguer le mouvement et éviter toute anarchie c'est l'objet des textes précités.

Quelques chiffres prouvent l'importance de ce secteur, en 1965-66 : l'enseignement secondaire privé (1er Cycle) comptait environ 10.000 élèves.

En 1965-66 : l'enseignement secondaire privé (2e Cycle) comptait environ 460 élèves.

En 1977-78 : 60.000 élèves.

Au niveau des établissements privés de Dakar, les statistiques de l'U.A.S.S.I, pour l'année 1983/84, nous donnent 75 écoles primaires et 59 écoles secondaires ce qui correspond à 134 écoles, 1.121 classes et un effectif de 40.445 élèves.

L'enseignement privé (ou libre) c'est un enseignement dispensé dans les établissements qui ne relèvent pas de l'Etat.

Définitions des établissements d'enseignements privés

Le titre I de la loi 67-51 définit les établissements d'enseignements privés :

- d'enseignement général (assurant une formation scolaire du 1er ou du 2e degrés, si l'enseignement porte sur tout ou une partie des programmes officiels.)

Les établissements privés doivent adopter une dénomination, évitant toute confusion avec les établissements publics.

Le Décret 67-1329 du 1.12.1967 fixant les conditions d'ouverture stipule que personne n'a le droit d'ouvrir une école sans autorisation. Ainsi l'accord est donné par le Ministère de l'Education Nationale ou Ministère de la Jeunesse et aux Sports ou Ministère des Affaires Culturelles.

Les écoles privées catholiques relèvent de la Direction diocésaine de l'enseignement catholique (DIDEC) qui est l'organe représentatif auprès du Ministère de l'Education Nationale.

établissement : maison où se donne un enseignement (école, collège, lycée).

Au niveau de la région de Dakar trois (3) établissements sont autorisés par arrêté numéro 10566 du 9 août 1978 du Ministère de l'Éducation Nationale, à donner un enseignement ^à programme biculturel. Le contrôle de la conformité du programme français est effectué par le Conseiller culturel de l'Ambassade de France à Dakar, la validité des conseils de classe est reconnue par la circulaire n° 77.387 du 19 Octobre 1977 du Ministère de l'Éducation en France.

Il est utile de rappeler que la visée de ces écoles est tout autant d'éducation que d'enseignement. A cette fin elle s'inscrit dans les normes de l'enseignement privé catholique Sénégalais avec une volonté particulière de pluralisme humain et religieux.

Les autres écoles privées catholiques mènent le même programme scolaire que les écoles publiques.

Quant aux écoles privées laïques, elles dépendent de l'Union Nationale des écoles privées laïques du Sénégal sous le contrôle du Directeur de l'Enseignement privé du Ministère de l'Éducation Nationale.

Et ces établissements ont un programme conforme à celui des écoles publiques.

La situation des écoles privées de la région de Dakar se présente pour l'année scolaire 1983-1984 comme suit avec au total 48 écoles pour un effectif de 32.869 élèves. Ceci constitue une potentialité certaine où l'éducation physique et sportive a un rôle déterminant à jouer pour le développement physique et intellectuel des élèves. L'école demeure le lien privilégié pour le développement du sport et de sa pratique massive.

Chapitre II. - Présentation DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE AU NIVEAU DE LA REGION DE DAKAR

Introduction -

L'Introduction et l'implantation du sport moderne au Sénégal sont l'oeuvre de l'armée, de l'administration coloniale, de l'église et de l'institution scolaire. L'Enseignement de l'éducation physique a été assuré régulièrement dans les écoles par les instituteurs et les sous-officiers à partir du cours moyen. Ainsi le sport commence à se développer à l'école. 1930-45, ouverture du sport moderne aux indigènes.

À partir de 1960, dès son accession à l'indépendance, le Sénégal se dote d'un département Ministériel chargé de promouvoir le développement des Activités Physiques et Sportives dans les secteurs scolaires et extra-scolaires. Cette structure évolue donc au fil des ans mais sa mission reste fondamentale: concevoir et élaborer une politique d'éducation physique et sportive à l'échelon national. Du point de vue organisationnel et philosophique, l'orientation de la pratique reste la même.

Un diagnostic renvoie à plusieurs hypothèses pour situer le mal tels qu'absence de moyens matériels didactiques et infrastructures, problèmes d'hommes comme causes profondes qui bloquent l'évolution de l'E.P.S.

Il est à noter qu'une réforme du système éducatif date seulement de 1971 avec la loi d'orientation scolaire. L'Etat Sénégalais reconnaît à la pratique sportive la vocation d'éducation. Celle-ci est clairement exprimée par un certain nombre de lois, de circulaires, de décrets et des lettres circulaires.

Ainsi en 1981, les Etats Généraux de l'Education et de la formation manifestent tout l'intérêt à accorder à l'E.P.S. dans le système scolaire dans un souci d'élever le niveau culturel du peuple.

La pratique sportive constitue un cadre privilégié de formation et d'éducation de la jeunesse. Il s'agit d'activités susceptibles de favoriser la socialisation, la formation morale, le développement psycho-moteur et intellectuel de l'enfant. La formation de l'esprit critique et le sens des responsabilités sont prises en considération. L'enseignement constitue le cadre privilégié pour promouvoir la pratique de l'E.P.S, un préalable au développement du sport à l'école. Mais cet enseignement souffre d'une marginalisation certaine au profit des disciplines intellectuelles. Cette situa- (...).

tion est due à l'insuffisance de formation, d'information du personnel enseignant et de contrôle du Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère de la Jeunesse et aux Sports, le peu d'importance accordé à cette discipline aux différents examens et concours, la pauvreté du matériel didactique consécutive aux refus de certains chefs d'établissements relevant du M.B.N. d'imputer son achat au chapitre budgétaire consacré à l'acquisition du matériel pédagogique : Ballons, poids, élastiques. Il faut ajouter à cela l'éloignement du lieu de travail par rapport à l'établissement qui n'est pas sans risque, l'insuffisance du personnel enseignant d'EPS, le manque de moyens des conseillers pédagogiques pour faire correctement leur travail, l'utilisation à d'autres fins des cotisations collectées au profit des associations sportives et enfin absence de sanction à l'encontre de certains chefs d'établissements. Nul ne peut ignorer que l'EPS constitue un outil privilégié pour la formation de la jeunesse sénégalaise. Il s'agit de faire de l'institution scolaire, le creuset à partir duquel l'enfant doit prendre goût et intérêt à la pratique sportive, d'abord par le biais de l'EPS et ensuite par les compétitions organisées dans le cadre de l'UNSSU.

Si l'enseignement de l'EPS pose problème c'est que le secteur privé demeure un champ d'investigation complexe à cerner du fait qu'un Inspecteur a été nommé pour effectuer le travail de contrôle. Le constat est que **seul**, il lui a été difficile de lutter contre une certaine prolifération des écoles privées; faute de moyen pour sauvegarder l'intérêt des enfants et des parents. Ainsi pour rendre la situation meilleure, le MEN et MJS ont décidé de renforcer le corps de contrôle en nommant plus d'Inspecteurs et de conseillers pédagogiques.

2.2 - Evolution

Au niveau de la région de Dakar, beaucoup d'écoles privées ont vu le jour durant ces dernières années. La raison peut être est que la population a beaucoup augmentée et le besoin de suppléer l'enseignement public s'est fait sentir. Le constat est que le problème de la scolarisation se pose avec acuité à Dakar : insuffisance des écoles, effectifs pléthoriques au niveau du public. Cela amène la création et le développement des écoles privées pour combler ce déficit. Mais les problèmes restent cependant entiers mais il ne sont pas résolus pour autant, le taux de scolarisation demeure encore faible.

2.2.1 Le nombre d'établissements

La Direction Régionale de la Planification du Ministère de l'Education Nationale a permis de constater que le nombre des écoles privées a connu une progression sensible de 1980 à 1984. Le chiffre est passé de 42 à 48 écoles soit une évolution de 12,5% pour un effectif de 15.459 à 19.119 élèves soit une augmentation de 19,14%. Le nombre des établissements privés confessionnels est resté constant. Par contre le nombre de classes a beaucoup évolué. Et les deux graphiques traduisent l'évolution des écoles et celle des effectifs des élèves de 1980 à 1984.

Il faut souligner ici que ce sont les écoles reconnues par l'Etat qui font l'objet de l'étude. Cela n'est sans influence sur le nombre d'enseignants.

2.2.2 - Nombre d'enseignants d'E.P.S.

Il est difficile d'avoir une idée exacte de l'effectif des enseignants d'EPS de la région de Dakar. Les statistiques et les informations recueillies donnent des chiffres qui diffèrent de loin. Il faut rappeler tout simplement que la délivrance des autorisations d'enseigner remonte à 1969 sur simple présentation d'un diplôme conforme au décret 72-216 du 7 mars 1972 qui fixe les conditions et titre exigibles des personnes exerçant la profession d'éducateur physique ou sportif à titre privé.

Le Ministère de la Jeunesse et aux Sports, au niveau de la D. S.S.U.*, avance le chiffre 31 enseignants d'E.P.S. du privé en régle.

Au niveau de l'U.A.S.S.U., le chiffre 22 a été donné.

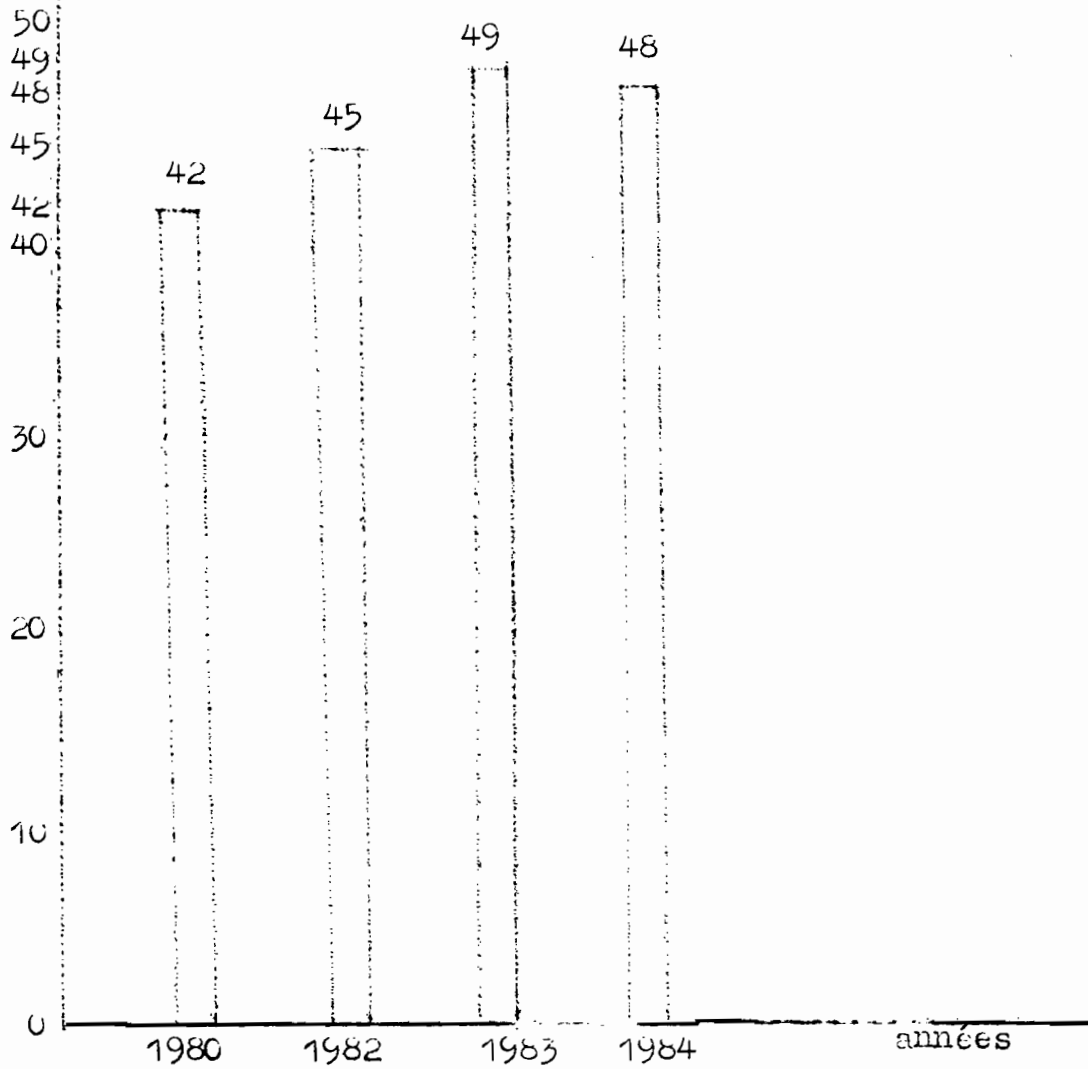
En se reportant aux différents stages de recyclage qui se sont déroulés à l'intention des Maîtres d'EPS du privé, quelques chiffres peuvent être retenus :

pour le stage de 1976, l'effectif s'est élevé à 15

pour le stage de 1980-81, l'effectif a été de 25 stagiaires dont 1 seul sans affectation. -

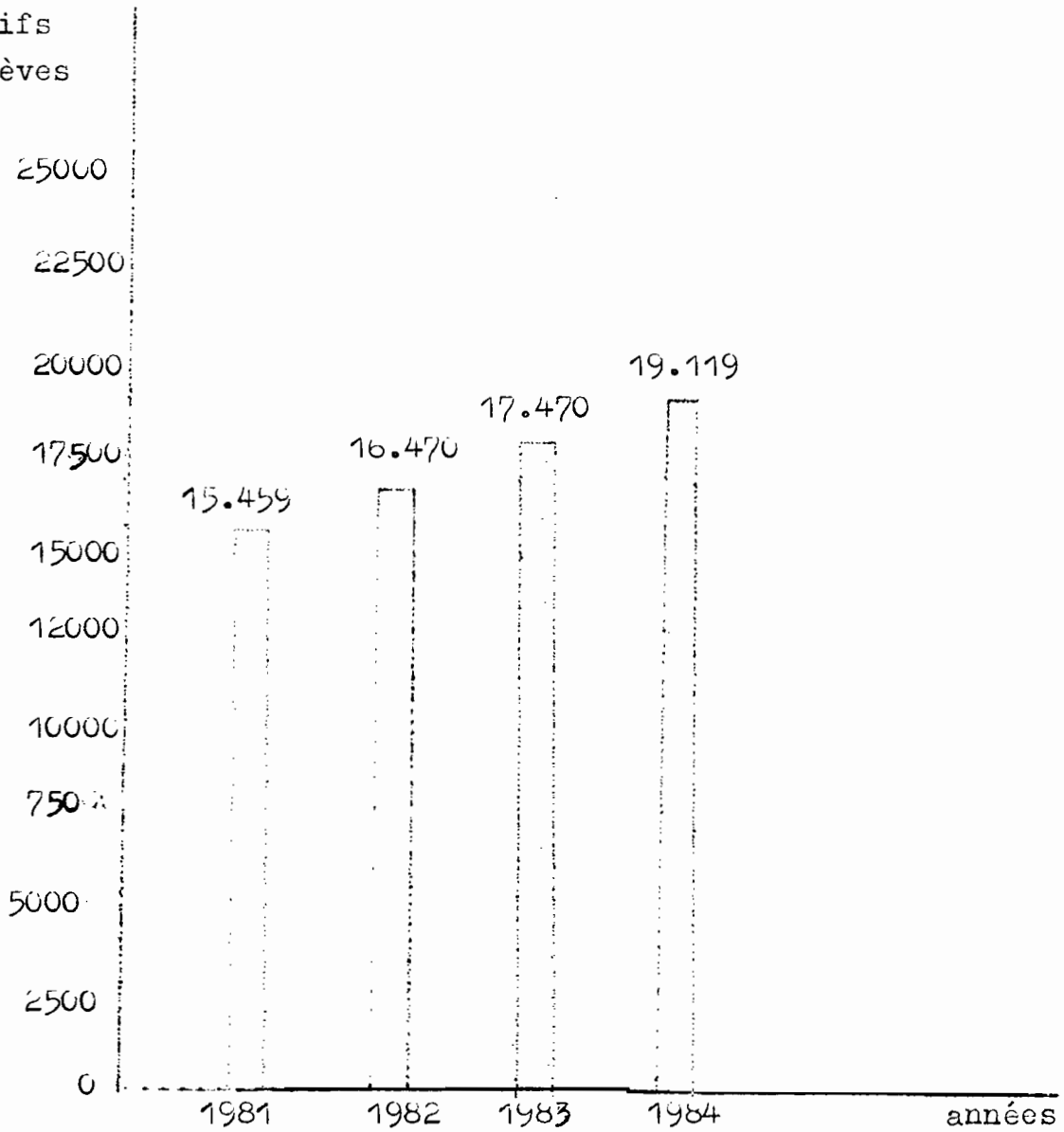
pour le stage de 1983-84, 48 sont présents dont 3 sans affectation. La moyenne de participation a été de quarante (40) enseignants d'EPS par jour sur un effectif de quarante huit (48) ayant pris part à la session.

nombre
d'écoles



Graphique : évolution des écoles privées de Dakar de 1981 à 1984 s'explique par la forte hausse démographique.

effectifs
des élèves



Graphique : évolution des effectifs dans les écoles privées de Dakar de 1981 à 1984

cette graphique montre que la population a sensiblement augmenté en 4 ans. Cela est dû à la forte démographie et à la multiplication des écoles privées.

ainsi trente quatre (34) établissements privés laïcs et confessionnels confondus ont été représentés à la session dont deux tiers (2/3) en provenance du privé laïcs.

D.A.S.S.U. : Direction des activités sportives scolaires et universitaires

D.E.P.S. : Directeur de l'Éducation Physique et Sportive

I.N.S.E.P.S. : Institut national Supérieur d'Éducation Populaire et Sportive

ENSEIGNEMENT MOYEN GENERAL PRIVE

Année 1980-1981 -

Tableau statistique du nombre des écoles privées et effectifs des élèves

	Nombre d'Etablissements		Effectifs	
	D.A.K.A.R	NATIONAL	D.A.K.A.R	NATIONAL
Laïcs	32	54	8.719	13.826
Confess.	10	25	4.178	3.628
Total	42	79	12.897	22.454

Enseignement secondaire général privé

2nd-1ère-1er.

	Effectifs	
	D.A.K.A.R	NATIONAL
Laïcs	772	878
Confess.	1.085	1.321
TOTAL	1.857	2.799

Enseignement secondaire général technique privé

	Effectifs	
	D.A.K.A.R	NATIONAL
Laïcs	148	148
Confess.	557	557
TOTAL	705	705

Les établissements privés confessionnels constituent (25.958) le 1/5 des écoles privées et les établissements laïcs les 3/4 du niveau de la région de Dakar.

Enseignement moyen général privé dans la région de Dakar -

Année 1981-1982

	Nombre d'établissements		effectifs	
	DAKAR	NATIONAL	DAKAR	NATIONAL
Laïcs	35	59	9.511	15.116
Confession.	10	26	4.267	8.883
TOTAL	45	85	13.778	23.999

Enseignement secondaire privé dans la région de Dakar

	Nombre d'établissements		Effectifs	
	DAKAR	NATIONAL	DAKAR	NATIONAL
Laïcs	9	10	984	1.084
Confession.	5	9	968	1.773
TOTAL	14	19	1.952	2.857

Enseignement secondaire technique privé

	Nombre d'établissements		Effectifs	
	DAKAR	NATIONAL	DAKAR	NATIONAL
Laïcs	3	3	159	159
Confession.	3	3	581	581
TOTAL	6	6	740	740

Enseignement moyen général privé dans la région de Dakar

Année 1982-1983

	Nombre d'établissements		Effectifs	
	DAKAR	NATIONAL	DAKAR	NATIONAL
Laïcs	39	83	10.569	16.675
Confession.	10	27	4.515	9.469
TOTAL	49	90	15.084	26.144

Enseignement secondaire général privé

	Nombre d'établissements		Effectifs	
	DAKAR	NATIONAL	DAKAR	NATIONAL
Laïcs	09	10	1.233	1.365
Confession.	05	8	864	1.693
TOTAL	14	18	2.097	3.058

Enseignement secondaire technique

	Nombre d'établissements		Effectifs	
	DAKAR	NATIONAL	DAKAR	NATIONAL
Laïcs	3	3	184	184
Confession.	3	3	530	530
TOTAL	6	6	714	714



.../...

Enseignement moyen général privé dans la région de Dakar

Année 1983-1984

	Nombre d'établissements		Effectif	
	DAKAR	NATIONAL	DAKAR	NATIONAL
Laïcs	38	65	11.373	19.208
Confession.	10	25	4.614	9.409
TOTAL	48	90	15.987	28.617

Enseignement secondaire général privé

	Nombre d'établissements		Effectifs	
	DAKAR	NATIONAL	DAKAR	NATIONAL
Laïcs	10	11	1.467	1.671
Confession.	5	09	842	1.758
TOTAL	15	20	2.309	3.429

Enseignement secondaire Technique

	Nombre d'établissement		Effectif	
	DAKAR	NATIONAL	DAKAR	NATIONAL
Laïcs	3	3	137	137
Confession.	3	3	686	686
TOTAL	6	6	823	823

La délivrance du certificat de fin de stage permet à chaque enseignant de pouvoir être proposé à la titularisation dans le corps des Maîtres d'Education Physique et Sportive et cela lui donne droit d'effectuer une nouvelle année de stage. Tous les stages se sont déroulés à l'I.N.S.E.P.S. de Dakar.

Le problème qui perturbe souvent la situation des données statistiques est l'instabilité sur les postes d'enseignement. Il règne une grande instabilité à ce niveau imputable à la durée des contrats individuels car 2/3 des enseignants changent d'établissements tous les deux ans.

Le mal qui les frappe par ailleurs et qui mérite d'être souligné c'est qu'ils sont démunis de moyen de protestation, car tout différent avec un chef d'établissement peut facilement se régler par un renvoi de l'enseignant.

2.2.3. - Pourcentage des élèves par rapport aux enseignants

En se référant aux effectifs avancés par le Ministère de l'Education Nationale et ceux du Ministère de la Jeunesse et aux sports concernant élèves et enseignants permet d'établir les pourcentages suivants :

pour les 31 enseignants par rapport aux effectifs des élèves donne

$$\frac{31 \times 100}{19119} = 0,16 \%$$

Pour 45 enseignants, le pourcentage est :

$$\frac{45 \times 100}{19119} = 0,23 \%$$

On note cependant une certaine fluctuation due au seul fait qu'on a pas un nombre exact de l'effectif des enseignants exerçant dans les établissements privées de la région. Pour chaque enseignant, le nombre des élèves se chiffre entre 617 à 425 élèves

Ceci montre que l'effectif des élèves par rapport aux enseignants c'est à dire que chaque enseignant, à sa disposition un effectif qui paraît correct pour travailler, pour mener à bien sa séance d'EPS mais demeure cependant important.

2.5. - DIFFERENCE ENTRE LES DEUX MODES D'ENSEIGNEMENT

2.5.1. - L'Enseignement confessionnel ou catholique

Il dépend de la DIDEC qui joue un rôle de coordination, d'animation et gère ensuite les problèmes administratifs et financiers. L'école épouse l'organisation de l'église qui est divisée en diocèses. Au niveau de chaque Diocèse, l'Evêque est responsable devant l'équipe diocésaine et décide librement. Par exemple le diocèse de Dakar regroupe 32 écoles (Dakar-ville, petite-côte, Palmarin, Sine et Fatick).

Le Directeur du diocèse de l'enseignement coiffe l'ensemble des écoles et s'occupe du recrutement du personnel enseignant des établissements et fait le contrôle pédagogique et financier. Il est en relation ^{avec} le MEN. L'Enseignement peut se résumer par l'instruction, par la formation religieuse aux catholiques et par la formation morale pour tous. Ce sont des écoles maintenant fréquentées par des chrétiens et des musulmans. Le programme est conforme au programme officiel.

Il faut noter que ~~trois~~ établissements ont un programme biculturel à partir du second Cycle c'est Sainte Jeanne d'Arc, Sainte Marie de Mann et Institution Notre Dame. Ils préparent au Baccalauréat français et au Baccalauréat sénégalais.

Ainsi au niveau de l'éducation physique, les élèves reçoivent des cours théoriques et pratiques les options débutent en classe de seconde, tournent autour de (3) trois disciplines exemple deux (2) sports individuels + un sport collectif. Les élèves sont notés sur trois (3) thèmes motricité, théorique, participation.

Le nombre d'enseignants dans le privé confessionnel, ils sont au nombre de 26 dont 4 dames, 3 sénégalaises et une française.

- le nombre d'élèves -

En regardant les statistiques, il convient de remarquer que les effectifs ont sensiblement augmenté de 1980 à 1984, ils passent de 5.820 à 6.142 élèves.

DID.E.C. = Direction diocésaine de l'enseignement catholique.../...

2.3.2. - L'Enseignement Privé Laïc

Il dépend de l'U.N.E.P.L.S. qui est un organisme regroupant un certain nombre de personnes qui ont pris l'engagement d'ouvrir des écoles privées. Cet organisme est sous le contrôle du M.E.H. qui donne les autorisations d'ouverture.

Il dispense un enseignement conforme au programme officiel de l'enseignement public.

Le nombre d'enseignants -

Il n'est pas facile de donner un chiffre exact. Il y a lieu donc de formuler des réserves sur ce plan.

Le nombre des élèves

Il connaît une augmentation très importante de 1980 à 1984. L'effectif est passé de 9.639 élèves à 12.977 en l'espace de 4 ans soit une augmentation de 1,34 %.

Les Infrastructures sportives

Elles sont loin d'être suffisantes car de nombreux établissements n'ont aucune installation sportive. Certaines écoles font les séances d'EPS et ceci non sans danger pour les élèves et les enseignants, sur des terrains vagues dits publics où élèves, animaux fous et promeneurs se côtoient. Les élèves sont obligés de parcourir une longue distance pour y arriver. L'aller et retour demeurent épuisants et créent chez les élèves un sentiment de refus pour la pratique de la discipline d'où un certain taux d'absentéisme et dispenses en général auprès des filles. Il y a les dangers de la circulation auxquels les enfants sont confrontés pour rejoindre les terrains de jeu. Par contre d'autres établissements ont leurs installations dans la cour parfois contigue; ceux-ci se résument à deux (2) de Basket-ball, un de Hand-Ball ou un de Volley-ball. Cependant il faut noter que des établissements privés bénéficient par le biais de l'Inspecteur régional de la Jeunesse et des Sports

U.N.E.P.L.S. : Union Nationale des Ecoles Privées Laïques du Sénégal.

.../...

de l'utilisation des infrastructures sportives des stades pour permettre aux élèves de profiter au maximum de l'enseignement de l'EPS. En regardant de près, on constate que ces établissements n'ont presque pas de cour de récréation à plus forte raison d'installations sportives, c'est le cas de Fleurus, Jean de la Fontaine, Fouta Touro, Askia Mohamed et David DIOP à Dakar, SAAMA à Pikine et Ousmane Socé DIOP à Rufisque qui utilisent les installations sportives de C.D.E.P.S. et les Stades.

Les Directeurs d'écoles et les autorités publiques et privées doivent partager la responsabilité de créer les conditions nécessaires à la pratique des activités physiques et sportives.

Ainsi une partie des subventions accordée par l'Etat à ce secteur doit contribuer à la réalisation d'infrastructures sportives. Mais l'équipement sportif scolaire, comme chacun le reconnaît, n'est qu'une partie de l'équipement global.

Il est donc inconcevable de réaliser des constructions scolaires sans installation sportive. Des équipements sportifs simples peuvent s'incorporer sans dommage dans les jardins publics pour le développement de l'EPS. mais le matériel didactique doit suivre.

2.4.2. - Matériel didactique

Les visites menées auprès de certains établissements de la région et avec l'appui des questionnaires reçus ont permis de voir et de constater que le matériel didactique fait souvent défaut. Cela n'est pas sans influence sur le bon déroulement des séances.

Personne ne conteste qu'il constitue un auxiliaire pédagogique indispensable pour l'enseignement de l'EPS. Les quatre tableaux dans l'annexe et le chapitre III édifieront les propos avancés sur le manque de matériel constaté auquel sont confrontés enseignants.

C.D.E.P.S. : Centre départementale d'Education Populaire et sportive.

.../..

Les Inspecteurs et les Conseillers Pédagogique doivent obliger les chefs d'établissements à dégager un budget pour l'achat du matériel didactique.

Des contrôles et des sanctions doivent être prises à leur encontre. Le constat est que l'utilisation peu judicieuse des moyens, déjà qualifiés d'insuffisants, a des conséquences sur les principes pédagogiques de base que sont l'intérêt porté à l'enseignement de l'éducation physique et sportive par les élèves, la quantité minimum de travail à fournir par les enfants, l'acquisition à réaliser. Cette situation n'est pas générale, mais elle touche de nombreux établissements privés.

Les tableaux et les données statistiques du chapitre suivants permettent de dire que la répartition du matériel didactique au niveau des établissements privés est disproportionnelle.

2.4.3. - Horaires

Les séances longues de deux heures sont pratiquées par un grand nombre d'écoles privées. Cependant d'autres utilisent les séances courtes d'une heure du fait de la présence des installations sportives au sein de l'établissement. Le choix des séances longues ou courtes sont souvent fonction du lieu d'installations. Il faut souligner qu'il y a des classes qui n'ont pas d'horaire légal d'EPS et qui ne la pratiquent pas.

2.4.4. - Les méthodes de travail

Dans l'enseignement privé la séance longue est la plus utilisée car elle est adoptée par la majorité des établissements scolaires de la région. Cela s'explique par le fait que les infrastructures sportives se situent souvent loin de l'école et amène les élèves à effectuer de longs déplacements parfois fastidieux.

Les séances courtes se rencontrent au niveau des écoles privées confessionnelles où les terrains et les aires de jeu se trouvent dans l'enceinte de l'établissement. Elles se déroulent grâce à l'action et la volonté de collègues sérieux et travailleurs qui oeuvrent pour le développement de l'éducation physique.

Les problèmes de méthode de travail se posent en général dans les établissements laïcs dûs aux effectifs parfois pléthoriques, le matériel didactique insuffisant, l'espace inexistant ou très inapproprié et le temps de travail réduit à cause de la distance entre l'école et le lieu de travail. Le manque de programme en est une cause. L'échauffement est parfois négligé et le corps de la leçon se résume à une simple improvisation soit faute de structure ou de matériel. Le cours se déroule dans un contexte souvent loin des critères définis par les instructions officielles et de son annexe. Comme Georges HEBERT le soulignait dans son ouvrage "l'éducation physique par la méthode naturelle"; "sans contrôle le maître ignore où il va, il conduit l'entraînement plus ou moins au hasard, les élèves travaillent sans goût n'ayant aucun renseignement sur leurs progrès et par suite aucun stimulant". La formation des enseignants s'impose. Le Ministère de la Jeunesse et aux Sports l'a compris et décide l'organisation des stages de recyclage à l'intention des enseignants du secteur privé à l'I.N.S.E.P.S. de Dakar avec la participation des professeurs d'EPS, de l'ENSEPS des conseillers pédagogiques et Inspecteurs pédagogiques sur différents thèmes puisque chaque année. L'organisation de l'EPS est loin d'être parfaite. Les problèmes financiers se posent et la participation des stagiaires n'est pas souvent effective due à la réticence de certains chefs d'établissement de laisser leurs agents. Cela n'est pas sans effet sur la qualité de cet enseignement.

2.4.5 - Au niveau de l'UASSU

Nécessité de rappeler que cette organisation est issue de l'office du Sport Scolaire et Universitaire (O.S.S.U.) de l'Afrique Occidentale Française dont le but a été de donner à la Jeunesse Sénégalaise l'éducation la plus complète possible. L'année 1971 marque la date de création de l'Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires (UASSU) dans le but de promouvoir le sport à l'école, de la rendre accessible à la population

.../...

scolaire des villes et des campagnes.

Mais il faut reconnaître que cette organisation n'est cependant pas sans problème, le constat est l'inadéquation entre les moyens et les objectifs et aussi le désintéressement des autorités scolaires chargées de veiller à l'épanouissement de toutes les disciplines intéressant la formation de l'enfant. Ainsi le F.E.N.S.S.U* en tant que grande fête de famille du monde sportif scolaire et universitaire et baromètre d'évaluation rencontre souvent de sérieux problèmes financiers quant à son organisation.

L'idée est de voir si les écoles privées ont fait une bonne prestation dans cette organisation par une participation massive. Il s'avère nécessaire de regrouper toutes écoles privées et publiques confondues qui ont pris part aux activités de l'UASSU en cette année scolaire 1984-85.

Au niveau de Dakar cent 55 établissements privés et publics confondues ont participé dont 25 sur les 30 écoles privées inscrites.

Parmi les vingt cinq (25) écoles privées, vingt deux (22) ont pris une part active dans le domaine des compétitions des Sports Collectifs. Le nombre total des équipes des établissements privés est de 54 sur 138 soit un pourcentage de 39,13 %. Ceci montre que le taux de participation au niveau des écoles privées restent faible. Cela émane du fait que dans certaines écoles l'infrastructure sportive fait défaut de même que les moyens financiers permettant aux enfants de se déplacer dans les lieux de compétition ne suivent pas.

Les équipes privées qui ont participé à des compétitions dans le domaine des sports collectifs sont au nombre de 54 dont la répartition est la suivante :

F.E.N.S.S.U.: Festival National Sportif scolaire et Universitaire.

34 au niveau confessionnel

20 au niveau laïc.

Et l'école st-Michel bat le record en présentant 14 équipes ce qui se traduit par un pourcentage 58,37 % de l'effectif total des équipes au niveau confessionnel.

Il est heureux de constater qu'en dehors des sports collectifs, la participation des établissements privés à l'athlétisme a été effective.

Tableau des Championnats traditionnels secondaires des Sports Collectifs 1984/1985 au niveau de Dakar

Participation par discipline, catégorie et sexe

Disciplines	Sexe	M. SCOLLIN				FEMININ			Nombre total des équipes
	Catég.	M	C	J	S	M	C	J/S	
FOOT-BALL		5	17	16	12	-	-	-	50
BASKET-BALL		2	6	4	6	4	6	9	37
HAND-BALL		5	6	5	6	3	7	11	43
VOLLEY-BALL				2		1	1	4	08
Par catégorie		12	29	27	24	8	14	24	
Par Sexe		92				46			
Général		138 Equipes						138	

m = Minimes, C= Cadet, J= Junior, S = Senior -

Tableau récapitulatif du nombre des équipes engagées

Les équipes engagées au niveau des établissements privés confessionnels à l'U.S.S.U 1984/1985

Etablissements Privés Confessio	FOOT-BALL				BASKET-BALL					HAND-BALL					Vol.		
					G		F			G		F					
	S	J	C	M	S	J	C	M	S/J	C	M	S	J	C		M	
1- Sacré-Coeur	1		1	1								1		1		-	5
2 - Cathédrale						1	1					1				-	3
3 - Notre Dame L.													1	1	1	-	3
4 - Ste Marie H.		1					1	1	1			1		1		-	6
5 - ste Jos.d'Arc												1	1			-	2
6 - St-Michel					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	-	14
7 - Saint Pierre													1			-	1
8 - St-Joseph C.																	0
9 - Immac.Concep.																	0
10 - Inst.N.Dame																	0
<u>TOTAL</u>		4				7			5			13			5		34

Légende

G = Garçons
 F = Filles
 Vol= Volley-Ball

CHAPITRE III. - ANALYSE CRITIQUE de la Situation actuelle de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive dans les établissements privés de la région de Dakar.

3.1. - Présentation, analyse et commentaire des résultats de l'enquête

Pour avoir une approche plus claire de la situation, un certain nombre de questionnaires a été distribué au niveau des enseignants d'EPS du privé à Dakar, Rufisque et Pikine. Sur les soixante dix (70) questionnaires, presque une trentaine a été récupérée. Cette récupération s'est déroulée avec beaucoup de difficulté, réticence à répondre aux questionnaires.

Pour mieux cerner l'étude sur la situation de l'E.P., le choix s'est porté sur un échantillonnage de vingt (20) établissements privés jugés plus représentatifs. Ainsi 10 écoles sont choisies au niveau laïc et 10 au niveau confessionnel.

Les résultats permettront d'édifier d'abord le contexte socio-professionnel des enseignants d'EPS du privé et des problèmes de l'EPS dans son ensemble.

3.2- La situation socio-professionnelle des enseignants d'EPS du privé

3.2.1 - Âges

La moyenne d'âges au niveau des enseignants d'EPS du privé laïc est 31 ans, alors que chez ceux du confessionnel, elle est de 30 ans. Les deux moyennes d'âges chez les enseignants d'EPS au niveau des deux ordres d'enseignement privés sont sensiblement égales. On peut dire que c'est une population d'enseignants d'EPS relativement jeune.

Tableau des âges des enseignants d'E.P.S

xi (âge)	ni	xi ni
37	1	37
35	2	70
32	1	32
30	2	60
28	4	112
26	1	26
22	1	22
TOT.L	ni = 12	xini = 359

$$\bar{Y} = \frac{\sum xi ni}{N} = \frac{359}{12}$$

$$\bar{Y} = 30 \text{ ans}$$

xi = l'âge des enseignants d'EPS

ni = le nombre d'enseignants d'EPS

Tableau statistique des âges des Enseignants d'EPS

xi (âge)	ni	xi ni
39	2	78
37	1	37
31	1	31
30	1	30
28	2	56
27	2	54
25	2	50
TOTAL	ni = 10	ni = 311

$$\bar{x} = \frac{\sum xi ni}{N} = \frac{311}{10}$$

\bar{x} = 31 ans est la moyenne des âges des enseignants d'EPS

xi = représente la valeur de la variable

ni = est l'effectif des enseignants.

3.2.2- SEXES

..Au niveau du privé laïc

Sexe	Masculin	Féminin
%	100%	0 %

..Au niveau du privé confessionnel

Sexe	Masculin	Féminin
%	92,85 %	14,28 %

Les hommes sont les plus nombreux. Les femmes se retrouvent au niveau de l'enseignement confessionnel où elles se sentent en sécurité car la discipline ne fait pas défaut. Mais le pourcentage reste faible peut-être dû au poids de la tradition. Il y a peu de femmes qui exercent dans le laïc.

3.2.3 - Niveau de scolarité

..Au niveau Laïc

Niveau études	1er Cycles	2e Cycle	Abtention
%	40 %	50 %	10 %

..Au niveau confessionnel

Niveau études	1er Cycle	2e Cycle	Cycle Uiver- sitaire
%	37,71 %	57,14 %	7,14 %

Le niveau des études est sensiblement plus élevé chez les enseignants du privé confessionnel que ceux du laïc.

57,14% des enseignants du privé confessionnel ont fait le second cycle face à 50 % Du privé laïc. La remarque fondamentale est que 7,14% du confessionnel ont suivi un cycle universitaire, 2 anciens élèves professeurs d'EPS venant de l'I.N.S.E.P.S. de Dakar.

3.2.4 - Diplômes

Vingt quatre (24) enseignants d'EPS sur les 50 ont répondu. la répartition est la suivante :

. au niveau laïc sur les 10

Quatre ont obtenu leur diplôme de fin stage sur le thème : Gymnastique au sol des 3,4,5 Mai 1984 à l'INSEPS ~~lors~~ d'une session de recyclage des enseignants du privé du secteur privé organisé le 3,4, 5 Mai 1984 à L'INSEPS.

Un a le premier degré de Hand-Ball, le premier degré de Basket-Ball et le premier degré de lutte.

Un a le degré de Foot-Ball

Un a le premier de Basket-Ball

Un autre a le premier et deuxième degré de Hand-Ball

Un autre a le premier degré de Lutte et de l'athlétisme.

Un autre a le C.A.T. (Diplôme Sport Militaire).

Un seul enseignant se dit ancien foot-balleur et Athlète.

. au niveau confessionnel sur les quatorze(14)

Quatre ont obtenu le diplôme de fin de stage ~~lors~~ du stage de recyclage sur la Gymnastique organisée à l'INSEPS les 3, 4, 5 Mai 1984.

Un a le C.A.T. et le 2e degré de lutte gréco-romaine

Un autre le 1er degré d'athlétisme

Un a le 1er degré de Hand-Ball et 2e degré de l'athlétisme et diplôme d'initiateur de Lutte.

Un autre le 1er degré de Foot-Ball.

Trois ont fait le C.N.E.P.S. de Thiès, dont deux d'une durée d'un an et la 3e, une fille a fait deux ans et a obtenu la 1ère partie du C.A.M.E.P.S.

C.A.T. = Certificat d'aptitude technique

Un a le C.A.P.E.P.S. sorti de l'INSEPS.

enfin un autre qui a fait deux ans à l'INSEPS et obtenu le D.E.U.G. S.T.A.P.S. I.

Commentaire

En faisant la comparaison, on observe le niveau de formation des enseignants de l'EPS du privé confessionnel paraît meilleur ceci y va de la qualité de l'enseignement. Tous ils sont des sportifs et ont obtenu leur diplôme dans divers disciplines sportives conforme au degré 79-712 fixant les modalités d'exercer la fonction d'éducateur physique et sportive dans le secteur privé.

La remarque fondamentale est que cinq (5) enseignants d'EPS du confessionnels sont passés dans des écoles de formation professionnelle, cela mène à dire que l'enseignement dispensé dans ces écoles sera meilleure.

On note une certaine distorsion sur des diplômes délivrés de Diplôme de fin de stage issue de session de stage, de recyclage remis au stagiaire pour remédier à une situation d'irrégularité et de les encourager à faire ce stage.

Cette délivrance constitue un aménagement qui n'est pas conforme au décret 72-216 et permet aux enseignants qui n'ont pas les diplômes requis par le même décret 72-216 d'accéder au corps des maîtres d'EPS et de prétendre à un avancement.

3.3. - PROBLEMES

3.3.1. au niveau des Enseignants d'EPS

L'effectif des enseignants d'EPS du privé se chiffre à cinquante (50)

Ils sont au nombre de 24 dans le privé laïc et 26 dans le confessionnel.

Les moyennes par établissement sont les suivantes :

\bar{X} = 2 professeurs par établissement laïc

\bar{Y} = 3 professeurs par établissement confessionnel

D.E.U.G.S.T.A.P.S. = Diplômes d'études universitaires générales des sciences et techniques des activités physiques et sportives.

Au niveau des établissements privés laïcs

Tableau ~~au~~ statistique de l'effectif des enseignants d'E.P.S.

xi	ni	xi ni
1	3	3
2	4	8
3	2	6
4	0	0
5	0	0
6	0	0
7	1	7
TOTAL	ni 10	$\sum xini$ 24

$\bar{x} = \frac{\sum x_i n_i}{n} = 2$ profs par établissements

$n_i =$ effectif de l'ensemble du nbre de profs

$x_i =$ valeur de variable

La moyenne d'enseignants d'E.P.S par établissement privé laïc est de deux (2) ce qui peut être raisonnable.

au niveau des établissements privés confessionnels

le tableau statistique de l'effectif des enseignants d'EPS

xi	ni	xi ni
1	5	5
2	1	2
3	2	6
4	0	0
5	0	0
6	1	6
7	1	7
TOTAL	ni = 10	$\sum xi ni$ 26

$$\bar{Y} = \frac{\sum xi ni}{N} = \frac{26}{10} \approx 3 \text{ professeurs établissements}$$

ni = effectif = nbre d'enseignants d'EPS.

xi = valeur de la variable

la moyenne des enseignants d'EPS dans le privé confessionnel est de 3 par établissements ce qui est raisonnable.

Commentaire -

Le nombre d'enseignants d'EPS demeure plus élevé dans le confessionnel, de même que la moyenne et cela est fonction de l'effectif des élèves des établissements. La répartition des enseignants dans les établissements n'est pas homogène parce que les effectifs des élèves diffèrent d'un établissement à l'autre de même que le nombre de classes.

3.3.2.- au niveau des classes et des effectifs

Elles s'élèvent à 337 classes avec un effectif total d'élèves de 13.072.

Le privé laïc regroupe 165 classes avec un effectif de 6.185 élèves.

Le privé confessionnel regroupe 172 classes avec un effectif de 6.887 élèves.

Les moyennes se répartissent de la manière suivante au niveau laïc

$$\bar{x} = \frac{408}{10} \approx 41 \text{ élèves par classe par professeur}$$

au niveau confessionnel

$$\bar{y} = \frac{415}{10} \approx 42 \text{ élèves par classe par professeur}$$

La moyenne des effectifs des élèves par classe dans les écoles privées semble raisonnable pour faire un cours d'EPS assez viable

On note cependant au niveau des classes des effectifs plus bas ou plus élevés.

Au niveau laïc, les effectifs par classe, sont compris entre 22 et 51

40 % ont un effectif inférieur à 41 élèves

60 % ont un effectif supérieur à 41 élèves

Au niveau confessionnel, les effectifs de classe sont compris entre 28 et 58.

40 % ont un effectif inférieur à la moyenne (42)

60 % ont un effectif supérieur à la moyenne (42)

au niveau des écoles privées laïques

Le tableau des effectifs et la moyenne des élèves par classe.

x_i	n_i
Ousmane S. DIOP	44
Fleurus	37
Jean de la Fontaine	48
Thierno S. BAILL	51
Fuuta Tooro	43
Hann Plage	22
S A A M A	23
Papa Gueye F. LL	50
askia Mohamed	51
Madieye S. LL	39
TOTAL	$\sum n_i = 408$

$$\bar{x} = \frac{408}{10} = 41 \text{ élèves par classe}$$

Au niveau des écoles privées confessionnelles

Tableau statistique des effectifs et moyenne des élèves par classe.

ni	xi
Saint pierre	42
Cathédrale	44
Sacré-Coeur	45
St Joseph de Cluny	48
Saint Michel	48
Sainte Jeanne d'Arc	32
Saint Joseph de Cluny	38
Immaculée Conception	32
Istitution Notre Dame	28
Notre Dame	58
TOTAL	ni = 415

$$\bar{Y} = \frac{415}{10} = 42 \text{ élèves par classe}$$

En regardant de près, 60 % des classes laïques et confessionnelles ont un effectif pléthorique qui n'est sans influence quant à la qualité de l'enseignement.

Les 40 % permettent de faire travailler correctement les élèves. Le grand handicap est que souvent les infrastructures et le matériel didactique font défaut.

3.3.3.- au niveau des horaires

Il n'existe pas d'établissement privé qui fasse exception à la règle. Toutes les classes ont deux (2) heures d'EPS par semaine. Les séances longues de deux heures dominent dans le privé laïc dicté par l'éloignement des installations sportives.

Les séances courtes de une (1) heure se rencontrent dans les établissements confessionnels où les infrastructures sont dans l'enceinte de l'école. Par ailleurs on a pu constater qu'il existe des écoles où l'E.P.S. n'est pas programmée pour certaines classes. Ainsi à Jean de la Fontaine et à Hann Plage les classes de premières ne font pas d'EPS. Les heures d'EPS sont remplacées par d'autres matières intellectuelles telles que Sciences naturelles ou mathématiques. On peut dire que l'EPS souffre d'un manque de considération auprès de certains chefs d'établissements.

Les séances d'EPS avec classes primaires au niveau laïc

Séances d'EPS au niveau primaire	Oui	Non
%	10 %	90 %

au niveau confessionnel

Séances d'EPS avec des classes primai.	Oui	Non
%	64,28 %	35,72 %

Dans l'enseignement primaire-laïc, les enseignants d'EPS complètent leurs horaires hebdomadaires avec les classes du cours moyen deuxième année (CM2) pour préparer les élèves aux épreuves physiques du C.E.P.E ou animer des écoles de sport. Le pourcentage demeure faible parce qu'il ne fait que 10 % car 90 % qui restent, ne sont pas touchés.

Au niveau confessionnel 64,28 % des enseignants travaillent avec des classes primaires du cours moyen deuxième année soit pour préparer les élèves aux épreuves physiques du C.E.P.E. ou superviser les instituteurs à la méthode du cercle et 35,72 % n'en font pas. Il faut encourager cette initiative qui permet aux élèves de prendre goût à la pratique sportive dès le bas âge.

3.3.4 - au niveau des Instructions officielles et de la documentation pédagogique

au niveau laïc

Instructions officielles	Oui	Non
%	20 %	80 %

au niveau confessionnel

Instructions officielles	Oui	Non	Abtention
% (par écoles)	50 %	42,85 %	7,14 %

En faisant une comparaison sur le pourcentage au niveau des enseignants d'EPS en possession des instructions officielles (I.O) on est étonné de voir que 80 % du privé laïc ne les ont pas, seuls 20 % les possèdent ce qui constitue un pourcentage faible. Au niveau confessionnel, il est intéressant de noter que la moitié c'est à dire que les 50 % les ont. Leur diffusion doit se faire auprès de tous les enseignants d'EPS du privé. Elles constituent un effort d'organisation de conception et servent de référentiel commun pour tous les enseignants d'EPS au cours de leur séances quotidiennes car elles demeurent un outil de travail.

Au niveau de la documentation pédagogique

Ils constituent des paramètres qui permettent de voir et de juger la qualité de l'enseignement de l'EPS dans le privé. Les moyens écrits avancés sur lesquels ils s'appuient pour faire leur travail sont nombreux et divers selon les réponses reçues.

Il ressort qu'au niveau laïc

100 % des enseignants d'EPS possèdent un cahier de préparation de cours servant de cahier d'appel et de compositions et des documents pédagogiques : livres de sports, revues sportives, documents reçus lors d'un stage de recyclage, les enchainements de gymnastique au sol B.F.E.M. et Baccaulauréat.

Au niveau confessionnel

100 % des enseignants d'EPS en dehors du cahier de préparation de cours, du cahier de texte pour chaque classe, d'appel et de composition, il est heureux de constater qu'il existe dans les bibliothèques de l'établissement des games de livres de sports réservés aux enseignants d'EPS comme outils de travail.

3.3.5 - Au niveau de l'organisation du travail par cycle

Definition du cycle : un groupement de séances courtes ou longues autour d'un centre d'intérêt.

Ce travail par cycle est basé sur l'entraînement et la compétition. Le cycle peut comporter 5 à 6 séances au maximum.

Les résultats aux questionnaires sur la manière dont les cycles sont organisés dans les établissements privés se présentent de la manière suivante.

au niveau privé laïc

le travail par cycle de	3 séances	4 séances	5 à 6 séa.	6 séa.	8 séa.	abten tion
(pourcentage) %	10 %	20 %	10 %	30 %	20 %	10%

au niveau du privé confessionnel

le travail par cycle de	2 séances	4 séances	4-6 séan.	5-6 seau	6 séan.
%	20 %	40 %	10 %	10 %	20 %

On note une certaine incohérence sur l'organisation du travail par cycle dans la programmation annuelle des activités physiques et sportives à l'école. Ceci n'est sans conséquence sur les objectifs que l'on s'est fixé et qu'on veut atteindre. En faisant une comparaison, 10 % d'enseignants d'EPS du laïc préconisent des cycles de trois (3) séances d'EPS et 20 % du confessionnel se fixent à deux (2) séances où il est difficile d'en tirer quelque chose de valable avec ses élèves. Cela dénote l'ignorance de certains du contenu des Instructions officielles donc sa vulgarisation auprès des enseignants d'EPS du privé demeure capitale.

Il a été constaté qu'au sein d'un même établissement des collègues font des cycles différents, les uns font quatre (4) séances et les autres six (6) séances. Cela dénote un manque d'organisation et de méthode. Le découpage des cycles au niveau laïc paraît plus cohérent qu'au niveau confessionnel. La formation des enseignants d'EPS du secteur privé doit être une préoccupation constante du Ministère de la Jeunesse et aux Sports pour les sensibiliser et les aider à mener à bien cette noble mission qui est la formation de toute une jeunesse. Le travail que l'on veut est efficace, ne peut se fonder sur l'improvisation.

3.3.6. - Les infrastructures sportives

Situation : L'EPS à l'école, souffre d'un manque d'infrastructures sportives souvent -

. Terrain Foot-Ball

au niveau du privé laïc

Nombre de terrains de Foot-Ball	
0	1
70 %	30 %

au niveau du privé confessionnel

Nombre de terrains de Foot-Ball		
0	1	3
60 %	30 %	10 %

Pour les écoles privées laïques, 30 % ont un terrain de Foot-Ball tandis que 70 % n'en ont pas, 40% des établissements privés confessionnels ont au moins un terrain et 60% n'en ont pas. On note ici une différence de 10% en faveur des écoles privées confessionnelles liée sans doute à quelque unes qui occupent de grands espaces, exemple Sainte Marie et Sacré-Coeur. Pour les autres le problème d'espace se pose avec acuité

Les Terrains de Basket-Ball

au niveau laïc

Nombre de terrains de Basket-Ball et les pourcentages			
Nbre	0	1	2
%	80 %	10 %	10 %

Au niveau confessionnel

Nombre de terrains de Basket-Ball				
Nbre	0	1	2	3
%	20 %	40 %	30 %	10 %

10 % des écoles laïques ont au moins un terrain face à 80 % qui n'en ont pas . 40 % des établissements confessionnels ont un terrain au moins tandis que 20 % n'ont pas, on constate que le pourcentage d'écoles qui n'ont pas de terrain de Basket-Ball est plus faible au niveau confessionnel. Ce qui prouve que le développement du Basket-Ball dans le secteur privé confessionnel que laïc.

Terrain de Hand-Ball

au niveau laïc

Nombre de Terrains de Hand-Ball		
Nbre	0	1
%	80 %	20 %

au niveau confessionnel

Nombre de Terrains de Hand-Ball			
Nbre	0	1	2
%	20 %	60 %	20 %

80 % des établissements laïcs n'ont pas de terrain de Hand-Ball tandis que 20 % en ont qu'un seul.

20 % des écoles confessionnelles n'ont pas de terrain alors que 60 % en ont au moins un terrain. ce qui fait une différence de 40 %. Ce qui suppose le Hand-Ball est plus pratiqué dans le privé confessionnel.

Terrain de Volley-Ball

Au niveau laïc

Nombre de terrains de Volley-Ball		
N	0	1
%	80 %	20 %

AU NIVEAU CONFESSIIONNEL

Nombre de Terrains de Volley		
N	0	1
%	20 %	80 %

20 % des écoles laïques ont un terrain de Volley alors que 80 % n'en ont pas.

Pour le privé confessionnel 80 % ont un terrain tandis que 20 % n'en ont pas. Ce qui suppose que la pratique du Volley-Ball est quasi inexistante d'où sa méconnaissance par beaucoup d'élèves du privé laïc.

Portique

Au niveau laïc

Nombre de portique	
Nombre	0
% (école	100 %

Au niveau confessionnel

Nombre de Portique				
nombre	0	1	2	4
%par école	40 %	40%	10%	10%

Aucune école Laïque n'a de portique.

40% des établissements confessionnels ont au moins un portique. La différence en pourcentage est de 60%. Ceci prouve que les élèves ne font pas de grimper à la corde. Il est encourageant de constater qu'il existe dans le privé confessionnel des établissements ayant 2 à 4 portiques.

5.2.7 - Au niveau du matériel didactique

Contre-tenu de la diversité du matériel didactique, un certain nombre de matériel didactique a fait l'objet d'un choix jugé essentiel et indispensable dans l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école.

. Chronomètres

30% d'écoles laïques¹¹ ont pas de chronomètre alors que 30% ont au moins un chrono, 40% en ont deux (2).

20% d'établissements confessionnels ont un chronomètre et 10% en ont six (6). La différence est qu'il n'y a aucun établissement confessionnel sans chrono. On note que 20% ont entre 5 à 6 chronos ce qui n'existe pas dans les écoles privées laïques.

. Poids

20% d'écoles privées laïques n'ont aucun poids et 70% ont plus de deux (2). 10% possède une douzaine de poids ce qui constitue un record qui mérite d'être apprécié.

10% des établissements confessionnels ont au moins cinq (5) poids alors que 10% ont vingt (20) poids. La différence est qu'on note un nombre de poids très important et nettement supérieur au niveau du confessionnel que du laïc.

. Tapis

30% d'établissements laïcs n'ont aucun tapis, seulement 10% parvient à atteindre le nombre 7. Le reste des écoles, ce qui constitue 60% ont un nombre de tapis compris entre 1 et 6.

10% des écoles confessionnelles ont au moins deux (2) tapis alors que 10% atteignent le chiffre de 20 tapis, record rarement atteint, difficile à voir dans les établissements publics.

60% ont un nombre de tapis compris entre 3 et 15. La différence est que les établissements privés confessionnels sont mieux dotés que les écoles privées laïques. Cela n'est sans influence positive sur la qualité de l'enseignement de la gymnastique. Il existe deux établissements qui ont 1 à 2 praticables et un ballon de Foot-Ball. Gymnases (Ste Marie de Hann et Ste Jeanne d'Arc).

¹¹ Ballons de Foot-Ball
30% d'écoles privées laïques n'ont aucun ballon de foot-ball et 10% en ont cinq (5) ce qui constitue un pourcentage faible. 60% des écoles privées Laïques ont un nombre de ballons de foot-ball compris entre 1 et 4.

30% d'écoles confessionnels n'ont aucun ballon de foot-ball mais 10% ont presque un ballon. On constate seulement de 10% en ont vingt (20) ballons. Ce qui constitue un atout appréciable dans la

vul-(...)

.../...

garisation et le développement du foot-ball à l'école. La différence est que les écoles privées confessionnelles sont nettement au dessus du lot sur le plan matériel didactique.

60% des écoles du privé confessionnel ont un nombre de ballons ^{compris entre 1 et 12}

Ballons de Basket-Ball.

50% des établissements privés laïcs n'ont aucun ballon de Basket-Ball, 40% ont seulement un ballon et enfin 10% en ont trois (3).

10% ont au moins un ballons au niveau du privé confessionnel et 10% ont trente (30) ballons ce qui représente un pourcentage fort impressionnant. Ceci permet aux enfants de travailler correctement et le développement du Basket-Ball,

Les 80% des écoles confessionnelles qui restent ont un nombre de ballons de Basket compris entre 2 et 12.

La différence est que les écoles confessionnelles font des effort pour se doter en matériel. On constate que la pratique du Basket-ball est presque inexistante dans le privé laïc.

Ballons de Hand-Ball

40% des écoles privées laïques n'ont pas de ballon de Hand-ball et 10% ont au moins une. 20% disposent de ballons. Au niveau confessionnel 10% n'ont aucun ballon de Hand-balle. Mais 10% en ont quinze (15) ballons. Ainsi 80% ont un nombre de ballon compris entre un (1) et seize (16) ballons. La différence est que le matériel est très insuffisant dans le privé laïc et beaucoup d'efforts restent à faire.

Ballons de Volley-Ball

60% d'écoles privées Laïques n'ont aucun ballon de Volley-ball et 10% ont au moins un ballon. 20% ont au moins deux (2) ballons et 10% en ont 13 dans le privé confessionnel. 60% ont un nombre de ballons compris entre 3 et 10. On peut dire qu'il est au bas de l'échelle.

Inventaire en nombre et pourcentage du matériel didactique utilisé au niveau des établissements laïcs

. Chronomètres

Nombre de chronomètres			
nombre	0	1	2
% (écoles)	30%	30%	40%

. Poids

Nombre de Poids								
nombre	0	2	3	4	5	6	10	12
% (écoles)	20%	10%	10%	10%	10%	20%	10%	10%

. Tapis

Nombre de Tapis							
nombre	0	1	2	4	5	6	7
% (écoles)	30%	10%	10%	10%	10%	20%	10%

. Ballons de Foot-Ball

Nombre Ballons de Foot-Ball					
nombre	0	1	2	4	5
% (écoles)	30%	30%	20%	10%	10%

. Ballons de Basket-Ball

Nombre de Ballons de Basket-Ball			
nombre	0	1	3
% (écoles)	50%	40%	10%

. Ballons de Hand-Ball

Nombre de Ballons de hand-Ball				
nombre	0	1	2	3
% (écoles)	40%	10%	30%	20%

. Ballons de Volley-Ball

Nombre de Ballons de Volley-Ball			
nombre	0	1	2
% (écoles)	60%	10%	30%

. Filet de Volley-Ball

Nombre de Filets			
nombre	0	1	2
% (écoles)	80%	10%	10%

Inventaire du matériel didactique utilisé dans les établissements confessionnels.

• Chronomètres

		Nombre de Chronomètres				
nombre		1	2	3	5	6
% (écoles)		20%	40%	20%	10%	10%

• Poids

		Nombre de Poids						
nombre		5	8	11	12	13	15	18
% (écoles)		10%	10%	10%	30%	10%	10%	20%

• Tapis

		Nombre de Tapis					
nombre		2	3	4	8	15	20
% (écoles)		10%	20%	10%	20%	10%	10%

• Ballons de Foot-Ball

		Nombre de Ballons de Foot-Ball						
nombre		0	1	3	4	8	12	20
% (écoles)		30%	10%	10%	20%	10%	10%	10%

• Ballons de Basket-Ball

		Nombre de Ballons de Basket-Ball							
nombre		1	2	3	5	6	10	12	30
% (écoles)		10%	20%	10%	10%	10%	10%	20%	10%

• Ballons de Hand-Ball

		Nombre de ballons de Hand-Ball								
nombre		0	1	4	5	6	9	14	16	25
% (écoles)		10%	20%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%

• Ballons de Volley-Ball

		Nombre de Ballons de Volley-Ball					
nombre		2	3	4	7	10	13
% (écoles)		20%	10%	30%	10%	20%	10%

• Filets de Volley-Ball

		Nombre de Filets	
nombre		1	2
% (écoles)		50%	50%

Filet de Volley-Ball

80% des établissements privés laïcs n'ont aucun filet de Volley-Ball. Alors que 10% ont au moins un. Dans les écoles privées confessionnelles 50% ont au moins un filet. La différence est que le Volley-Ball est peu connu dans les établissements privés laïcs parce qu'il n'est pas programmé, ni enseigné. Il demeure le parent pauvre des sports collectifs enseignés dans les écoles privées laïques en général

3.5.7. - Au niveau de l'UNSSU

Le nombre de licenciés

au niveau des établissements privés laïcs

Ecoles privées laïques	xi
Cusmane Socé DIOP	145
Fleurus	18
Jean de la Fontaine	25
Thierno S. BALL	165
Fuuta Tooro	00
Hann Plage	62
S " " M "	26
Papa Gueye FALL	55
Madieye SALL	56
Askia Mohamed	60
TOTAL	612

$$\bar{X} = \frac{\sum_{i=1}^n x_i}{N} = \frac{612}{10} \approx 61 \text{ licenciés par établissement}$$

\bar{x} = la moyenne

$\sum x_i n_i$ représente l'ensemble des élèves licenciés des écoles privées laïques de l'échantillon ayant pris part aux activités physiques et sportives de l'U.A.S.S.U.

x_i = représente la valeur de la variable.

n_i = " le nombre d'écoles.

Au niveau des établissements privés confessionnels

Tableau des élèves licenciés

Ecoles privées confessionnelles	
Saint Pierre	30
Cathédrale	65
Sacré-Coeur	135
Saint Joseph de Cluny	00
Saint Michel	320
Sainte Jeanne d'Arc	30
Sainte Marie de Hann	129
Immaculée Conception	00
Institution Notre Dame	00
Notre Dame du Liban	124
TOTAL	833

$$\bar{Y} = \frac{\sum x_i n_i}{N} = \frac{833}{10} \approx 83 \text{ licenciés par établissement privé confessionnel}$$

\bar{Y} = représente la moyenne

x_i = la valeur de la variable.

$\sum x_i n_i$ = représente l'ensemble des élèves licenciés au niveau de tous les établissements privés confessionnels et qui ont pris part dans les activités physiques de l'U.A.S.S.U.

.../..

En faisant la comparaison des deux moyennes, la déduction est que le taux de participation des élèves aux activités de l'U.N.S.S.U. est plus important

Nature	Statut	
	Privé Laïc	Privé Confessionnel
Licenciés	$\bar{X} = 61$	$\bar{Y} = 83$

au niveau des établissements privés confessionnels cela est dû peut être aux moyens financiers, matériels et infrastructurels de certains établissements tels que Sainte Marie de Hann, Saint Michel et Sacré-Coeur. Néanmoins on peut citer des écoles privées confessionnelles qui ne participent pas aux activités sportives de l'U.N.S.S.U.: Institution Notre Dame, St-Joseph de Cluny et Immaculée Conception.

Au niveau laïc le taux de participation reste très moyen et peut être dû aux problèmes financiers et infrastructurels. Il s'agit de persuader les chefs d'établissements et les enseignants que l'EPS à l'école doit nécessairement s'ouvrir sur le sport de compétition. Les cotisations de l'association sportive de l'établissement servent à développer le sport à l'école et non servir à d'autres fins. Dans l'ensemble on peut noter qu'au niveau des deux ordres d'enseignements laïc et confessionnel, le taux de participation des élèves aux compétitions sportives de l'U.N.S.S.U. reste cependant faible vu l'effectif total des établissements. Le développement de l'Education Physique et Sportive à l'école passera par la bonne formation des enseignants d'EPS, par l'amélioration et la multiplication des infrastructures sportives et le matériel didactique.

CHAPITRE IV . - Propositions pour une meilleure redynamisation de l'éducation physique et sportive dans l'enseignement privé.

L'éducation physique et sportive demeure un problème préoccupant dans le système éducatif du pays.

L'enseignement privé n'est pas en reste car l'E.P.S. y a un rôle important à jouer. Il s'agit de remédier à ce problème complexe non par la prétention d'apporter des solutions miracles mais de donner une modeste contribution. Il convient tout d'abord d'insister sur les Instructions officielles par leur vulgarisation et leur examen critique auprès de tous les enseignants d'EPS de l'enseignement privé. Le recrutement des enseignants doit se faire sur la base de sérieux références, universitaires, scolaires et morales pour arriver à doter les établissements de bons enseignants.

Un contrôle rigoureux est nécessaire pour rendre l'enseignement de l'EPS effectif dans les écoles. La promotion sociale des enseignants doit être améliorée davantage par des stages de recyclage et par un contrôle pédagogique et administratif régulier. Le Ministère de la Jeunesse et aux Sports doit nommer des conseillers pédagogiques et Inspecteurs pédagogiques pour le secteur privé en leur donnant des moyens matériels pour mieux lutter contre certains chefs d'établissements qui veulent sacrifier les heures d'EPS au profit de d'autres disciplines dites intellectuelles. La mise en place des installations sportives et la pratique de l'éducation physique et sportive doivent être rendues obligatoires à l'école. Il s'avère nécessaire d'organiser à l'échelle départementale et régionale chaque année des stages de recyclage et de perfectionnement des enseignants du privé dans le cadre de la formation continuée. L'amélioration de la qualité de l'enseignement de l'EPS passe par une formation adéquate de niveau satisfaisant et sanctionné par un diplôme d'aptitude conditionnant l'accès au corps des enseignants d'EPS dont la durée sera suffisante pour aboutir sur une promotion et une rémunération.

Une collaboration étroite entre le Ministère de la Jeunesse et aux Sports et le Ministère de l'Education Nationale doit s'établir pour mieux contrôler la situation et donner à l'EPS une place plus viable.

Il faut protéger les élèves des risques et accidents et élever le coefficient de l'EPS aux examens et concours.

Le ministère de la Jeunesse et ~~des~~ Sports doit doter les écoles privées de subvention en matériel didactique, faire que le contrôle et l'entretien des installations sportives en places ~~soient~~ ^{soient} faites et enfin aménager des installations sportives publiques au profit des écoles privées pour promouvoir et encourager la pratique du sport.

Il s'agit aussi d'encourager les rencontres entre enseignants d'EPS du public et du privé dans le cadre de séminaire sur l'EPS, créer des cellules pédagogiques départementales au niveau des CDEPS avec la participation de conseillers ou d'inspecteur pédagogique.

Il faut encourager les établissements privés qui se sont bien distingués par leur participation et prestation aux compétitions de l'U.A.S.S.U. en leur offrant des récompenses assez substantielles : telle que dotation en matériel didactique, diplômes et trophées.

Ceci constitue un moyen efficace de les intéresser à la pratique des activités physiques et sportives de l'U.A.S.S.U.

CONCLUSION GÉNÉRALE

A u terme de notre étude, une analyse a été faite pour faire le tour d'horizon de la situation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Les variables prédictives auxquelles est confronté l'enseignement effectif de l'EPS, sont l'insuffisance d'infrastructures sportives, le matériel et le manque d'information et de formation des enseignants. Il faut démarginaliser l'EPS. Souvent coupés du reste de l'établissement, les enseignants s'éloignent les uns des autres. Chacun travaille à sa manière. Ce manque d'ouverture, de concertation et de coopération a des conséquences néfastes sur les composantes de l'acte pédagogique. Il s'agit d'appréhender au mieux les problèmes par l'EPS pour déboucher sur une remise en cause des Instructions officielles. Il appartient à chaque établissement de trouver la forme d'organisation spécifique à ses propres conditions. La concertation doit être développée entre enseignants et équipe pédagogique. Il s'agit de promouvoir les A.P.S. en ancrant la jeunesse dans son milieu et favorisant la prise de conscience de soi en tant que membre d'une communauté. Car la connaissance de soi est indispensable à tout projet d'ouverture et d'épanouissement dans une société en pleine mutation. Il s'agit pour les enseignants de reconnaître et d'affirmer, d'exploiter au mieux les possibilités et avantages de leur métier, ils sont appelés à favoriser l'éclosion des potentialités de l'enfant sénégalais.

ANNEXE

- 1 - Tableaux
2. --Bibliographie
- 3 - Textes officiels
- 4 - Questionnaires

4. 1 TABLEAU SIGNALITIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE DE LA REGION DE DAKAR -

Nbre	Nom des Etablissements	Effectif Total des élèves des Etablissements	Nombre Total des classes	Nbre total d'enseignants d'E.P.S.	Nbre d'équipes engagées en sports collectifs	Nombre de licenciés
1	Ousmane Socé DIOP	709	16	2	6	145
2	Fleurus	219	6	1	-	18
3	Jean de la Fontaine	1.835	39	7	-	25
4	Thierno S. BAAL	674	17	3	3	165
5	Fuunta Tooro	850	20	2	-	-
6	S.Privé Hann Plage	131	6	1	2	62
7	C.P. SAMA	114	5	1	1	26
8	Papa Gueye FALL	650	13	2	2	55
9	Askia Mohamed	710	14	2	1	60
10	Madieye SALL	937	24	3	1	56
..	TOTAL	6.185	165	24	16	612

TABLEAU SIGNALÉTIQUE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ DE LA RÉGION DE DAKAR

Noms des Etablissements Confessionnels	Effectif Total des élèves des établissements	Nbre total de classes	Nbre Total d'enseignants d'E.P.S.	Nbre d'équipes engagées en sports collectifs	Nbre de licenciés
1 - Saint-Pierre	420	10	1	1	30
2 - Cathédrale	435	10	2	3	39
3 - Sacré-Coeur	1.180	26	3	5	135
4 - St-Joseph de Cluny	287	6	1	1	-
5 - St-Michel	1.195	25	6	14	320
6 - Ste Jeanne d'Arc	662	21	3	1	30
7 - Ste Marie de Hann	1.350	36	7	6	129
8 - Immaculée Conception	444	14	1	-	-
9 - Institution Notre Dame	448	16	1	-	-
10 - Notre du Liban	466	8	1	3	124
TOTAL	6.887	172	26	34	807

TABLERU DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Inventaire des infrastructures sportives des établissements laïcs

Ecoles laïques	Foot	Basket	Hand	Volley	Portique
1 - C.D.Socé DIOP	-	-	-	-	-
2 - Fleurus	-	-	-	-	-
3 - Jean de la Font	-	-	-	-	-
4 - Thierno S. BALL	1	-	1	1	-
5 - Fuuta Tooro	1	2	1	-	-
6 - Hann Plage	-	-	-	-	-
7 - S A A H A	-	-	-	-	-
8 - Papa G. FALL	1	1	-	1	-
9 - Askia Mohamed	-	-	-	-	-
10 - Madieye SALL	-	-	-	-	-

TABLEAU DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Ecoles		Inventaire des infrastructures sportives des établissements confessionnels				
Ecoles Privées confessionnelles	Foot	BASKET	HAND	Volley	Portique	
1 - Saint-Pierre	-	-	2	-	-	
2 - Cathédrale	1	2	1	1	1	
3 - Sacré-Coeur	3	3	2	1	4	
4 - St Joseph C.	-	1	1	-	-	
5 - S.St-Michel	-	2	1	1	-	
6 - SteJean.d'Arc						
7 - Ste Marie H.	1	2	1	1	1	
8 - Immaculée C.	-	-	-	1	1	
9 - Inst.N.Dame	-	1	1	1	1	
10 - G.N.Dame Liban	1	1	2	1	-	
<u>TOTAL</u>	06	13	10	08	10	

TABLEAU DU MATÉRIEL DIDACTIQUE

Inventaire du matériel didactique

Nbre	Ecoles Privées Confessionnelles	Poids	Tapis	BALLONS				Filets V.B.	Chrono
				F.B.	E.B.	H.B.	V.B.		
1	Saint-Pierre	12	4	1	1	4	2	1	1
2	Cathédrale	18	15	20	12	9	10	2	3
3	Sacré-Coeur	8	1 Prat.	8	6	6	10	1	3
4	St-Joseph Cluny	12	3	-	3	-	4	1	2
5	St-Michel	13	8	4	12	16	4	2	2
6	Ste Jeanne d'Arc	18	20	-	5	5	7	1	2
7	Ste Marie de Hann	15	2 Prat.	12	30	25	13	2	5
8	Immaculéé Concept	5	3	-	2	1	2	2	6
9	I. Notre Dame	11	8	3	2	1	3	1	1
10	C.N.Dame du Liban	12	2	4	10	14	4	1	2

TABLEAU DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Inventaire du matériel didactique
des établissements laïcs

Nbre	Ecoles Privé Laïques	Poids	Tapis	BALLONS					Filet	Chrono
				F.B	B.B	M.B	V.B	V.B.		
1	O.O.Socé DIOP	4	-	2	1	2	-	-	2	
2	Fleurus	5	-	-	1	3	2	-	1	
3	J.de la Fontaine	6	5	2	1	1	-	-	2	
4	Thierno S. BALL	3	1	5	-	3	2	1	-	
5	Huuta Tooro	10	6	1	1	2	1	-	2	
6	Hann Plage	-	-	-	-	-	-	-	-	
7	S.M.	-	2	1	-	-	-	-	2	
8	Papa G. FALL	12	7	1	-	-	2	2	1	
9	Askia Mohamed	2	4	-	-	-	-	-	-	
10	Madieye BALL	6	6	4	3	2	-	-	2	

BIBLIOGRAPHIE



- Antoine Léon - manuel de psycho-pédagogie expérimentale
P U F Pédagogie d'aujourd'hui
 - Claude de Javeau - L'Enquête par questionnaire
 - Denise Bouche - L'Enseignement dans les territoires Français de l'A.O.F. de 1817 - Mission civilisatrice ou Formation d'une Elite? Tomes I et II.
 - Séminaire sur l'enseignement privé du 9 Octobre 1983
Christian POCIELLO - Sport et société approche socio culturelle des pratiques.
 - Claude BAYER - L'enseignement des Jeux Collectifs
Collection sport Enseignement Vigot éditions
Paris -
 - Jean Pierre BONNET - vers une pédagogie de l'acte moteur
Collection sport + Enseignement - Editions Vigot -
- Louis NOT- qu'est ce que c'est l'étude du milieu ?
Le pédagogue n°8 avril 1978
Revue E.P.S. N° 109 et 115 Mai-Juin 1971 et 1972
- D.I.D.E.C. (Direction Diocésaine de l'Enseignement catholique)
D.A.S.S.U./ M.J.S.
D.H.F./M.E.N.
- Textes officiels (centre de documentation du ministère de la Jeunesse et aux Sports).
- Loi de l'éducation Nationale n°71036/Pn.SGG.SI du 3 Juin 1971 -
 - Decret n° 73896 du 1er Octobre 1973 relatif aux activités physiques dans l'enseignement moyen et secondaire, général technique, et dans l'enseignement supérieur.

.../...

- Annexe du décret relatif aux activités physiques et sportives dans l'enseignement moyen et secondaire, Général et Technique, ainsi que dans l'enseignement supérieur -
- Circulaire interministérielle n° 00002 du 20 Janvier 1974 (MLN-SEJS) en vue de l'application du décret n°73-896 du 1er/10/73, relatif aux activités physiques et sportives dans l'enseignement moyen et secondaire, général et technique -
- La loi n°71-025 du 6-3-71 modifiant la loi 58-36 du 24.7.68 et la loi n° 67-51 du 29 Novembre 1967 portant statut de l'enseignement privé -
- Décret n°67-1329 du 1er Décembre 1967 fixant les conditions d'ouverture et de contrôle des établissements d'enseignement privé -
- Décret n° 72-216 du 7 Mars 1972 fixant les conditions et titres exigibles des personnes exerçant la profession d'éducateur physique ou privé à titre privé (Brevets d'Etat d'enseignement privé visé au tableau II et Diplômes des Formations sportives visés au tableau III groupe A et B).

Ministère de la Jeunesse

et aux Sports

I.N.S.E.P.S. Dakar

Questionnaire d'enquête

Ce présent questionnaire est destiné aux enseignants (es) d'éducation physique et sportive exerçant dans l'enseignement privé (laïc et confessionnel ou catholique) dans le cadre d'une recherche pour un mémoire de maîtrise. Il a été élaboré dans un but de mieux cerner les problèmes et les difficultés rencontrés par la profession et d'envisager objectivement un programme de travail plus cohérent.

Nous comptons avoir le maximum d'informations possibles. Recevez nos remerciements les plus dévoués.

Pour chaque question, rayer les mentions inutiles

Situation administrative

Situation familiale

célibataire :

Age :

enfant :

Sexe :

marié (e) :

Statut :

Niveau d'études :

Ancienneté de service

Etablissement :

1. Quel diplôme vous donne droit d'enseigner l'E.P.S. ?

-

-

-

2. Dans votre travail quelles sont les mesures les plus judicieuses pour vous encourager ? à classer par ordre de préférence de 1 à 5.

- Augmentation de salaire

- Diminution du volume horaire hebdomadaire.

- Possibilités de promotion de maître délégué à maître adjoint et de maître adjoint à professeur adjoint.

- Passage rapide d'un échelon à l'autre selon l'efficacité du travail à l'issue d'une inspection.

- Une place plus grande réservée à l'éducation physique et sportive dans notre système éducatif.

3. L'éducation physique et sportive dans votre établissement dans le cadre de l'éducation est-elle en général parfaitement intégrée ?

.../...

- bien intégrée ?

- tolérée ?

- rejetée ?

4. Votre établissement a combien

- d'enseignants (es) d'E.P.S. ?

- de classes ?

au premier cycle

au second cycle

5. Quel est l'effectif total des élèves de votre établissement ?

au premier cycle

au second cycle

6. Quel est aussi le volume horaire hebdomadaire d'E.P.S. par classe ?

au premier cycle

au second cycle

7. Faites vous des séances d'E.P.S. avec des classes primaires ?

oui ! !

non ! !

pourquoi :

8. Disposez vous des instructions officielles ?

oui ! !

non ! !

9. Quels sont les moyens écrits sur lesquels vous vous appuyez dans votre travail ?

-

-

-

-

aucun

10. Votre chef d'établissement vous facilite-t-il le travail ?

oui ! !

non ! !

dans l'achat de matériel didactique

dans la programmation des heures d'E.P.S. dans l'emploi du temps général

dans l'organisation de la bonne marche de l'association sportive de l'école

autre réponse :

11. Comment trouvez vous votre travail ?

agréable

fatigant

difficile

facile

.../...

complexe
inintéressant

12. Pour votre cas personnel les journées pédagogiques sont-elles ?

bénéfiques
inintéressantes
inutiles
inexistantes

13. Quelles sont les infrastructures sportives de votre établissement, leur nombre ?

Terrain de Basket ball :
Terrain de Hand ball :
Terrain de Foot ball :
Terrain de Volley ball :
Piste d'athlétisme :
Lançoir collectif :
Portique :
Sautoir en hauteur :
Sautoir en longueur et triple saut :
aucune :

14. Quels sont aussi les matériels didactiques avec lesquels vous travaillez, leur nombre ?

Sifflet :
Elastique :
Chronomètre :
Témoins ou bâtons de relais :
Balles lestées :
Médecine ball :
Poids :
Tapis :
Ballons :
de basket ball
de football
de handball
de volleyball
Filet de volleyball:
aucun :

15. Dans votre établissement travaillez-vous par cycle ?

oui ! ! non ! !

de combien de séances :

16. Votre établissement a-t-il engagé des équipes en U.A.S.S.U. ?

oui ! ! non ! !

Combien :

.../...

